ART. PREMIER N° 1092 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 1092 (Rect)

présenté par M. Peiro

ARTICLE PREMIER

I. –	À la seco	nde phrase	de l'alinéa	10,	après le	e mot :
« de	e »,					

insérer les mots:

« valorisation de la ».

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer aux mots :

« d'origine »,

les mots:

« de l'origine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.